

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CD107

présenté par

Mme Sabatini, M. Blairy, M. Barthès, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert,
M. Houssin, M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky,
M. Meurin et M. Vos

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	50 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	50 000 000
SOLDE	-50 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer 50 millions d'euros de l'action 3 "Amélioration du cadre de vie" du programme 380 "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires".

L'action 3 "Amélioration du cadre de vie" concerne en réalité le déploiement des Zones à Faibles Émissions (ZFE), qui détériorent la vie de millions de Français en restreignant la liberté de circulation de près de la moitié de la population. Cela impacte tous les trajets, y compris ceux pour se rendre chez le médecin, accompagner ses enfants à l'école ou visiter un proche en situation de fragilité.

Il ne s'agit pas d'une mesure écologique, mais de l'expression d'une idéologie anti-voiture, visant à priver les Français d'un outil de liberté essentiel.

Dans un contexte budgétaire contraint, où il est nécessaire de réaliser des économies, cet amendement propose de supprimer 50 millions d'euros destinés à l'accompagnement du déploiement des ZFE.